



UFA SAINT-PHILIPPE

BTSa Aménagements Paysagers

Le titulaire du BTSa Aménagements Paysagers est un technicien spécialisé dans la création et/ou l'entretien des aménagements paysagers. A terme avec de l'expérience, il pourra occuper les postes de chef d'équipe, de chantier ou de service.

Prérequis

- Être diplômé de niveau IV (Bac professionnel, général, technologique)
- Avoir moins de 30 ans

Modalités d'accès

- Vous pouvez vous préinscrire en remplissant un formulaire disponible sur notre site web : <https://saint-philippe.apprentis-auteuil.org>
- Ou nous contacter directement : 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org
- L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le chargé de promotion des formations, par un examen du dossier (bulletins, lettre de motivation) et par un test

Délais d'accès

L'établissement établira dans un délai de 8 jours maximum après l'entretien, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune.

Objectifs

Cette formation de niveau V permet aux apprentis d'appréhender l'ensemble des techniques et compétences nécessaires pour entreprendre une carrière de cadre dans le paysage.

Capacités professionnelles visées :

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale
- Assurer la gestion économique des chantiers
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle

Capacités générales visées :

- S'exprimer, Communiquer et comprendre le monde / Communiquer en anglais / Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser / Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Programme synthétique

- *5 Modules généraux* : Accompagnement au projet personnel et professionnel / Organisation économique, sociale / Technique d'expression, de communication, d'animation et de doc. / Langue Vivante / EPS
- *8 Modules Professionnelles* : Traitements de données / Technologies de l'information et du multimédia / Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers / Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers / Techniques d'implantation et de construction pour l'Aménagement Paysager / Gestion technico-économique des chantiers / Participation à l'élaboration d'un projet d'A.P. / Module d'Initiative locale (MIL) : INFOGRAPHIE

Méthodes mobilisées

- La formation est dispensée uniquement en présentiel.
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général
- Un effectif de 15 jeunes maximum permettant un suivi individualisé de l'élève

Moyens mobilisés

- Le centre dispose d'un parc paysager de 14 ha, de 1200 m² de serres et de tunnel,
- Différents ateliers : atelier mécanique, atelier de maçonnerie paysagère,
- Machines récentes (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs ...)
- Toutes nos salles sont équipées de moyens modernes (connexion internet, vidéoprojecteur...)
- Le centre met également à disposition une salle informatique et un Fablab (imprimante 3D)

Modalités d'évaluations

- Le BTSa Aménagements Paysagers est évalué en contrôle continu (50% en CCF) et en épreuve ponctuelle terminale (50%)
- La formation est validée par le BTSa Aménagements Paysagers, diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau V

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Débouchés :

Devenir technicien de création et/ou d'entretien des aménagements paysagers (à terme avec de l'expérience : chef d'équipe, de chantier ou de service), technicien en bureau d'études, conseiller, formateur, animateur dans le domaine de l'environnement.

Poursuite d'études :

Possibilité de poursuivre en Licence Professionnelle, en Certificat de Spécialisation (Constructions Paysagères / Taille et soins aux arbres ...)

Passerelles :

S'orienter vers un autre BTS : Production Horticole / Gestion Forestière / Gestion et Protection de la Nature / Technico-commercial ...

Durée

- La formation dure 2 ans soit 1330 h de formation
- Rythme de l'alternance : 1 semaine en centre de formation / 1 semaine en entreprise
- 19 semaines par an en centre de formation

Tarifs

- Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée à l'apprenti
- Des frais de restauration et de transports pourront être à charge de l'apprenti : nous consulter

Modalités de prise en charge financière de la formation

Le financement de la formation est réalisé par les OPCO via le coût contrat.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contactez notre référent handicap, Denis Vegnant : denis.vegnant@apprentis-auteuil.org

Résultats de la session de formation

65 % de réussite à l'examen de juin 2021, sur 20 jeunes présents (*réactualisé en Octobre 2021*)

Les + de la formation :

- ✓ **Classe à petit effectif**
- ✓ **Accompagnement personnalisé**
- ✓ **Soutien scolaire possible**
- ✓ **Partenariat avec de nombreuses entreprises**
- ✓ **Insertion rapide après la formation**

Contacts :

Mme Emilie Vagao – 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org

Mise à jour : novembre 2021

BTSa Aménagements Paysagers